

Pourquoi et comment mettre en scène l'open data culturel ?

lundi 7 février 2022



DATAACTIVIST

Présentation

DATAACTIVIST

**Ouvrir les données, les
rendre utiles et utilisées**

**Une expertise sur tout
le cycle de vie de la donnée**

#découvrabilité

#commandepublique

#réseaux

#valorisation

#algorithmes

#communication

#RGPD

#hackathon

#outillage

#SIG

#médiation

#admin

#standards

#santé

#gouvernance

#science
ouverte

#R&D

#collectivités

#dashboard



Une formation open data pour **le Ministère de la Culture**

Open Data : comprendre les enjeux de l'ouverture des données publiques culturelles.

Ministère de la Culture



DATAACTIVIST

Ces slides en ligne : <https://dataactivist.coop/ministere-culture/jour1.html>

Sources : <https://github.com/dataactivist/ministere-culture>

Les productions de Dataactivist sont librement réutilisables selon les termes de la licence [Creative Commons 4.0 BY-SA](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).



Quelques mots d'intro

Etat des lieux du numérique 2021 - enquête TMNLab

“Pour plus de 80% des structures interrogées, aucune politique d’open data ni d’open content n’est engagée. 1/3 des structures ne savent pas ce qu’est l’open data et 44% ne connaissent pas le principe d’open content.”

Le renouvellement de la politique open data de l'Etat



dataactivist

Jan 3 · 11 min read

La politique d'ouverture des données, codes sources et algorithmes de l'État : quelle place pour la société civile ?

Écrit par Clément Mandron

23 décembre 2020 : [rapport de la mission parlementaire](#) présidée par Eric Bothorel.

[La circulaire d'avril 2021](#) officialise l'ambition renouvelée “en matière d'exploitation, d'ouverture et de circulation des données, des algorithmes et des codes sources” et demande la nomination d'un administrateur ministériel des données, codes sources et algorithmes (AMDAC) pour chacun des 15 ministères, ainsi que des référents dans les préfectures de régions.

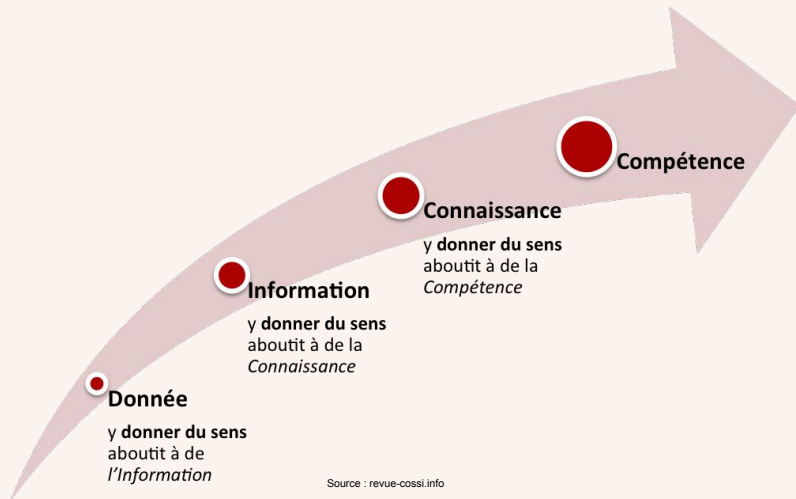
Répartition des actions suivant les échéances



Chart: Dataactivist · Source: [data.gouv.fr](#) · [Embed](#) · [Download image](#) · Created with [Datwrapper](#)

**La data... ok mais c'est
quoi ?**

La donnée, le plus petit élément de l'information



- Les **données** sont la matière "brute" de l'information.
- L'**information** obtenue après interprétation des données.
- En créant des liens entre les informations, on obtient de la **connaissance**
- Donner du sens aux connaissances permet de se déclarer **compétent**

Avec l'open data toute personne peut avoir accès à ces étapes du savoir

L'open ... quoi ?

Que signifie “Open” dans le contexte culturel ?

L'Open Data (les données ouvertes), est la mise à disposition gratuite sur Internet de données sous une licence libre. Diverses exceptions peuvent y faire obstacle, dont des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers.

L'Open Content (les contenus ouverts) est la mise à disposition gratuite sur Internet des reproductions numériques des œuvres sous une licence garantissant leur libre accès et leur réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière.

L'Open Knowledge (la culture libre) est un mouvement social qui promeut la liberté de distribuer et de modifier des œuvres de l'esprit sous la forme d'œuvres libres. Il puise sa philosophie dans celle du logiciel libre en l'appliquant à la culture et à l'information.

Pourquoi l'open data ?

L'open data répond à **un contexte légal**

1. **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**, 1789.
2. **Loi CADA**, dite Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978
3. **Création de la CADA** (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)
4. **Création de la CNIL** (Commission Nationale Informatique et Libertés)
5. **Directive INSPIRE** de 2007
6. **Directive PSI** de 2013
7. **Loi Valter** de 2015
8. **Loi pour une République Numérique** (loi Lemaire) octobre 2016



Que dit la Loi pour une République Numérique (LRN)

Qui est concerné ?

- les administrations
- les établissements publics
- les collectivités
- les organismes privés chargés d'un service public

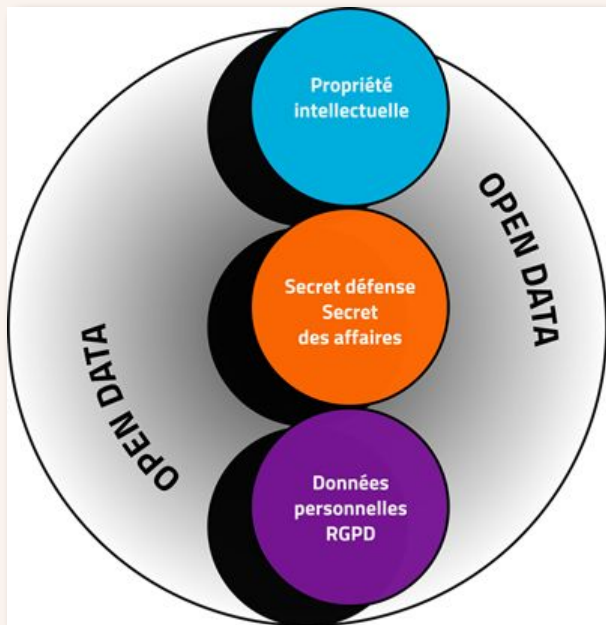
Deux conditions : compter au moins **50 agents** et **3500 habitants**

Quel périmètre ?

- les documents communiqués suite à des demandes CADA
- les "bases de données"
- les données "dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental".

Rares sont donc les données publiques qui ne sont pas concernées par cette obligation d'ouverture.

Les 3 restrictions de la LRN



Il existe **3 restrictions** à l'ouverture des données :

1. La protection de la **propriété intellectuelle** (droits d'auteur)
2. La protection du **secret défense et du secret des affaires**
3. La protection des données personnelles = **RGPD**

Standard ouvert, **licence ouverte**

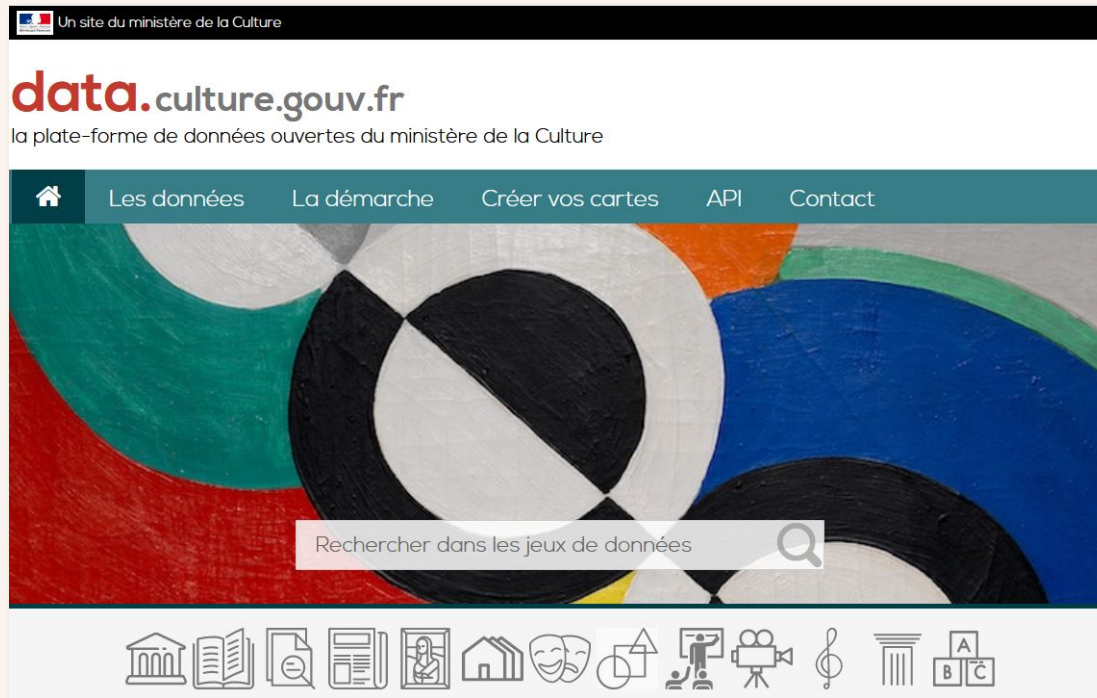
Afin de faciliter la réutilisation des données par les machines, la loi pour une République Numérique consacre **l'utilisation de standards ouverts** pour la communication des documents administratifs.



La loi **limite par décret les licences** qui peuvent être utilisées par les administrations. Le [décret du 27 avril 2017](#) autorise deux licences :

- la Licence Ouverte
- la licence ODbL (Open Database License).

data.culture.gouv.fr : lieu de publication des données publiques culturelles



Quels sont les enjeux de l'open data ?

La transparence de la vie publique et la participation citoyenne à l'action publique, une découvrabilité améliorée

Exemple avec les **Données essentielles des conventions de subvention**, année 2018

Données essentielles des conventions de subvention

[i Informations](#) [Tableau](#) [Export](#) [API](#)

Liste des données essentielles des conventions de subvention du ministère de la Culture au titre de l'année 2018. Les données concernent l'ensemble des programmes ministériels.

Descriptif des libellés :

- Numéro de poste EJ : Numéro de poste de l'engagement juridique, référence interne au Ministère de la Culture en complément de la referenceDecision
- IdBénéficiaire en COM : Identifiant des bénéficiaires en Collectivités d'Outre Mer : personnes morales ou physiques qui sont immatriculées en Nouvelle Calédonie ou en Polynésie française
- IdBénéficiairePersonnePhysique : Identifiant des bénéficiaires personnes physiques ou personnes morales hors Union Européenne
- LibelléBénéficiaire1: Dénomination officielle du bénéficiaire de la subvention première partie
- LibelléBénéficiaire2: Dénomination officielle du bénéficiaire de la subvention seconde partie
- RéférenceVersement : Référence interne au Ministère de la Culture du versement au bénéficiaire
- # : sans objet
- Montant : en euros
- Centre de coûts : référence interne au Ministère de la Culture
- DescriptionCentreDeCoûts : référence interne au Ministère de la Culture
- Export Desc. Longue : référence interne au Ministère de la Culture

La mise à disposition de données fiables et de qualité

8 critères définissent la **qualité** des données ouvertes

Des données :

1. complètes
2. primaires
3. fraîches
4. accessibles
5. exploitables par des machines
6. non discriminatoires
7. dans un format ouvert
8. sous une licence ouverte



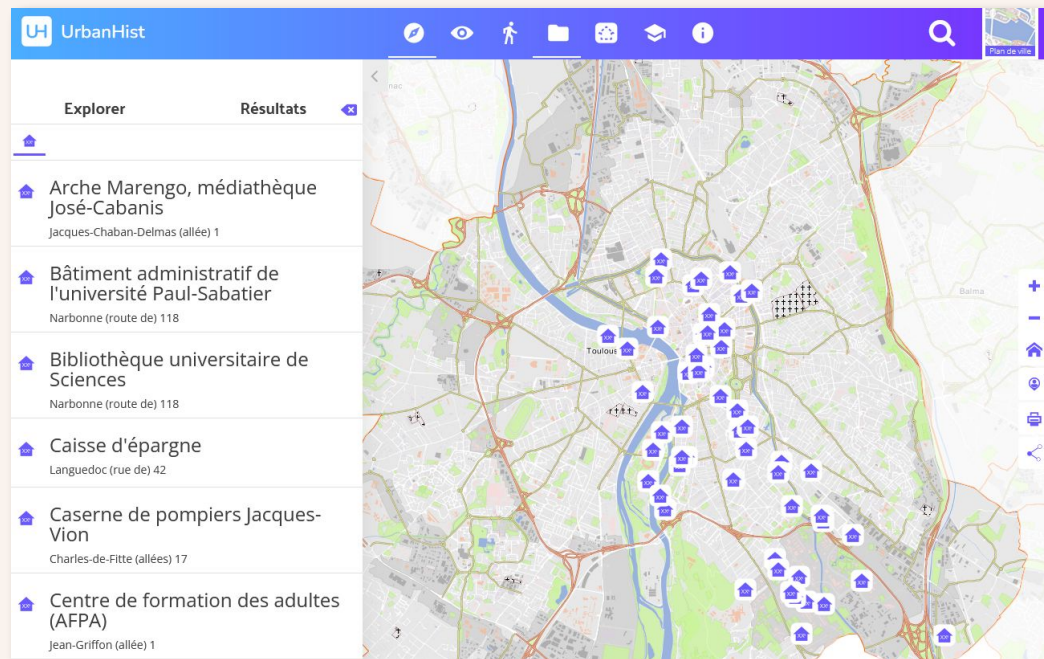
Soutien à l'innovation économique et sociale

Les **données culturelles et patrimoniales** en open data sont utilisées par le site www.mytriplan.travel pour vous aider à organiser votre séjour. Le site est connecté à Datatourisme la plateforme open data qui recense les données liées au tourisme, notamment les agendas.



Une opportunité en matière de **démocratisation** culturelle et de **transmission des savoirs**

Le projet **UrbanHist** des archives municipales de Toulouse



Zoom sur l'open content

“Si les musées ne choisissent pas l’Open Content, ils deviendront invisibles et inutiles”

Interview 2015 : Emmanuelle Delmas-Glass (responsable de la gestion des données des collections du Yale Center for British Art)

Les politiques Open Content

Le Rijksmuseum, le Cleveland Museum of Arts, le MET ou encore Paris Musées ont fait le choix de proposer des reproductions numériques de leurs oeuvres en Open Content.

Toutes les images issues d'œuvres du domaine public de leur collection sont disponibles sous la licence Creative Commons Zero (CC0). Le public a la possibilité de partager, collaborer, remixer et réutiliser les images à des fins commerciales et non commerciales.

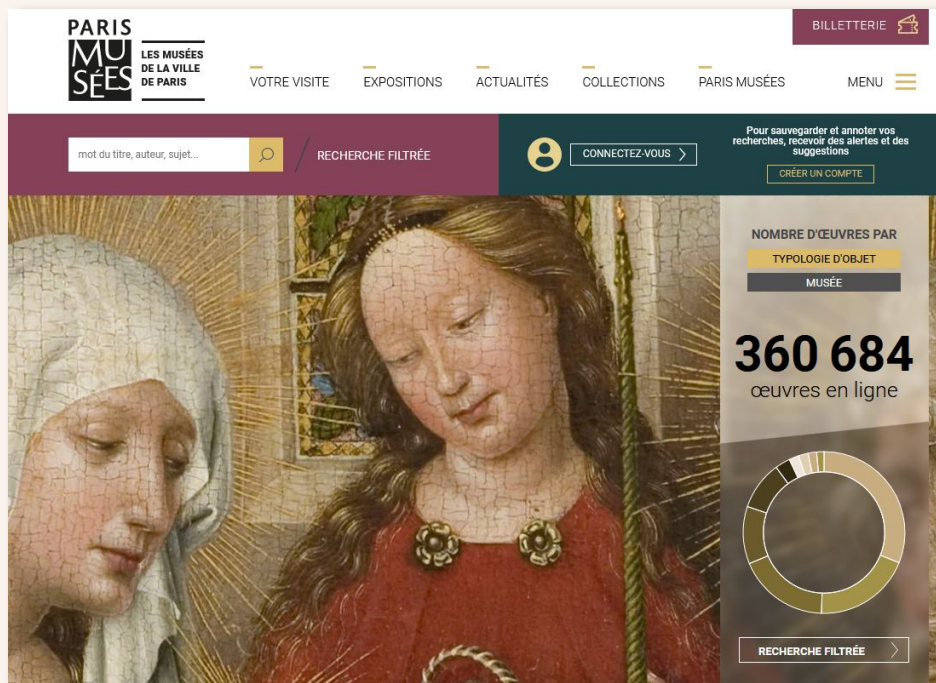


Paris Musées : 14 musées municipaux et des services mutualisés unis pour l'open content

La politique de libre accès reproductions numériques des oeuvres des collections des musées de la Ville de Paris s'accompagne d'une démarche de valorisation, de médiation et de sensibilisation pour guider les internautes.

Comment accéder aux reproductions libres de droits ?

- Via le Portail des collections parismuseescollections.paris.fr
- Via l'API spécifique du site des collections apicollections.parismusees.paris.fr



The screenshot displays the Paris Musées website interface. At the top, the logo for 'PARIS MUSÉES' is visible, along with navigation links for 'VOTRE VISITE', 'EXPOSITIONS', 'ACTUALITÉS', 'COLLECTIONS', and 'PARIS MUSÉES'. A search bar is present with the placeholder text 'mot du titre, auteur, sujet...'. Below the search bar, there is a section for 'RECHERCHE FILTRÉE' and a 'CONNECTEZ-VOUS' button. The main content area features a large image of a religious painting, likely the 'Lamentation' by Rogier van der Weyden. To the right of the image, there is a summary of the collection: 'NOMBRE D'ŒUVRES PAR TYPOLOGIE D'OBJET' with a filter for 'MUSÉE' and a total count of '360 684 œuvres en ligne'. A circular progress indicator is also visible, and a 'RECHERCHE FILTRÉE' button is at the bottom right.

Quelques réutilisations pour les données culturelles ouvertes ?

Le réseau des médiathèques Hérault-Méditerranée

Avec son **exposition sur les estampes japonaises**, le réseau des médiathèques Hérault-méditerranée promeut le **libre accès aux collections d'art et l'open content** du Metropolitan Museum of Art de New-York.



DoReMus : DOing REusable MUSic Data

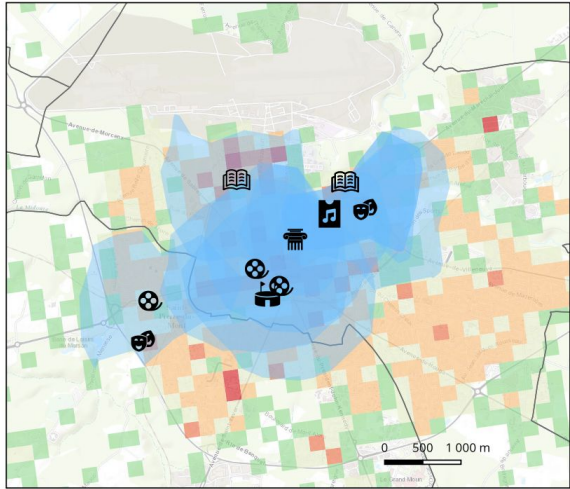
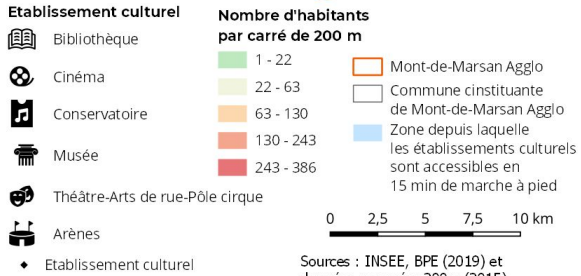
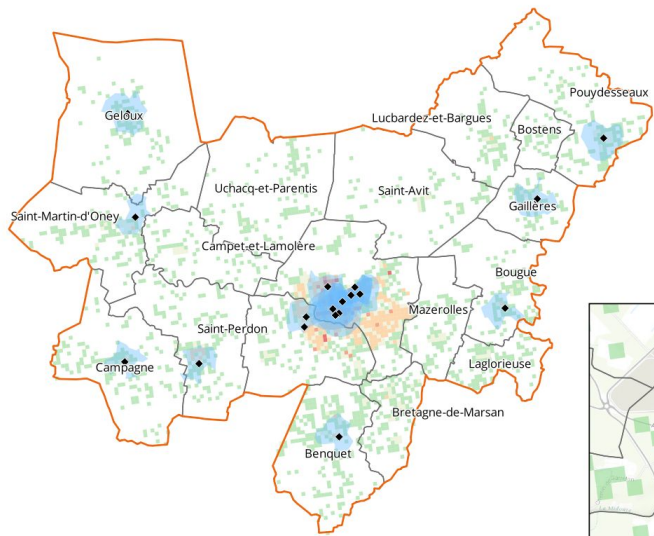


Le projet s'appuie sur l'**expertise de catalogage des œuvres musicales** de :

- Radio France
- la BnF
- la Cité de la musique
- du projet collaboratif Discotheka de la société Meaning Engines
- et sur un corpus de modèles préexistants, en particulier FRBRoo.



La cartographie de la culture au service du territoire



Pour conclure

“L’ouverture des données constitue une opportunité en matière de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs en démultipliant les usages, favorisant ainsi la diffusion de la culture au plus grand nombre.”

Bien sûr l’open data ne peut pas se faire de manière spontanée, il est important de prévoir un accompagnement, une formation des acteurs de la Culture afin de mettre en place une organisation et une gouvernance claires et connues de tous.



NIJINSKY

Merci !